

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 mars 2022, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Etaient présents : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, ROLLIN Pierre, MARTIN Armand, SELSCHOTTER Sylvain, LOURDEL Stéphane, ROUDEAU Maël, GROENEWEG Jean-Nicolas, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen, LOISEAU Angélique.

Excusés : MM. CHUPAU Laurent (pouvoir à M. ROLLIN Pierre), VASIC Goran (pouvoir à M. KASSA Wondwossen), CHAUVIN Christophe (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen)

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU Angélique.

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

Rajout à l'ordre du jour :

- Demande de subvention CONCORDIA

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Les subventions suivantes ont été votées :

APE : 600 € (unanimité)
ALEP (Amicale Loisirs et Partage) : 400 € (unanimité)
Comité des Fêtes : 600 € (unanimité).
Amicale des Anciens Elèves : 100 € (unanimité)
FC St Maurice (Foot) : 700 € (majorité, 12 pour, 2 abstentions).
Aidons Lilou à Marcher : 150 € (majorité, 12 pour, 2 abstentions)
Pétanque, Loisirs de St Maurice : 200 € (majorité, 13 pour, 1 abstention)
Pelotes et Chiffons : 400 € (majorité, 13 pour, 1 abstention)
Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 € (unanimité)
SLC Chatillon : 200 € (unanimité)
EREA (1 élève) : 60 € (unanimité)
MFR Ste Geneviève des Bois (1 élève) : 60 € (unanimité)
Union Nationale des combattants : 100 € (unanimité)

Soit un total de 4 170 €

Dorénavant, pour les demandes de subventions, un bilan devra être fourni avant toute décision.

Le conseil municipal décide d'allouer au CCAS une subvention de 5 000 €.

VOTE DU TAUX DES TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune percevra l'intégralité de la taxe foncière, y compris la part qui était perçue par le Département.

Dans un contexte économique particulièrement contraint, notamment pour les communes rurales, les taxes locales représentent une source de recettes importante.

En dehors du produit de ces taxes, des subventions et de quelques revenus locatifs, la commune ne dispose pas de moyens d'améliorer le montant de ses ressources.

C'est la raison pour laquelle, le maire et le 1^{er} adjoint proposent au Conseil Municipal de procéder à une légère réévaluation des taux afférents aux taxes foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (11 pour et 3 abstentions), **DÉCIDE** d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021, soit :

Taxe foncière	18 % (au lieu de 17 %)
Taxe foncière non bâtie	48 % (au lieu de 47 %)

CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE

Il apparaît que ce service est très important pour les bénéficiaires ; colis alimentaire, assistance administrative ; et qu'il est nécessaire de le maintenir.

La demande de participation faite par la croix rouge pour la commune est de 200 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat du carré mobile de la Croix Rouge pour un montant annuel de 200 €.

Le camion est présent tous les quinze jours le lundi de 13 h 30 à 15 h 30 sur le parking de la salle des Fêtes.

AVIS SUR LE PROJET DU PLUiH

Après avoir pris connaissance du bilan de la concertation sur la démarche d'élaboration du PLUiH, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLUi tel qu'arrêté.

PROJET D'ACCUEIL DE 2 VOLONTAIRES AU SERVICE CIVIQUE

Monsieur KASSA propose au conseil d'accueillir 2 volontaires dans le cadre du service civique.

Le Conseil Municipal a retenu l'idée et décide de reporter sa décision dès la présentation du projet construit.

DEMANDE DE SUBVENTION CONCORDIA

Le Maire informe le Conseil que pour la 2^{ème} année consécutive, l'association CONCORDIA propose d'intervenir sur la commune du 8 au 29 juillet 2022 pour un chantier de rénovation des enduits de l'église.

La participation financière revenant à la commune s'élève à 5 500 € (adhésion incluse).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au projet et décide de demander une subvention aussi élevée que possible à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le Conseil que la troupe de théâtre « Les Corps Biaux » de Châtillon-Coligny propose une représentation le 23 avril 2022 à la salle des Fêtes de Saint-Maurice. Le Conseil Municipal est favorable et leur laissera la salle gracieusement.

Il informe aussi le Conseil Municipal qu'une donation de livres de valeur a été faite par la famille de M. LEBLANC (ancien Président de l'association de Fontainejean) pour la bibliothèque.

Madame OLANIER fait un point sur le dernier marché et informe le Conseil que de plus en plus de commerçants sont présents.

Fin de la séance : 23 H 05